

# Ensemble, Protégeons les tortues marines !

## Règlement du concours

Les tortues marines font partie intégrante du patrimoine de Mayotte et, face aux menaces qu'elles subissent aujourd'hui, il est important de sensibiliser la population aux enjeux qu'elles représentent.

En 2020, l'association des Naturalistes de Mayotte a renforcé ses activités en lien avec la conservation et la valorisation des tortues marines sur le territoire. Dans ce cadre, et répondant à un appel à projets européen, l'association a monté un projet de sensibilisation du public dans les communes du sud (Bandrélé, Kani Kéli, Bouéni et Chirongui) afin d'augmenter l'implication du public dans les actions de conservation des tortues marines à Mayotte.

S'intégrant dans ce projet de sensibilisation, le présent concours a pour objectif d'éveiller chez les jeunes leur conscience écologique et de leur faire comprendre les enjeux environnementaux actuels et locaux. Ce concours a été pensé pour s'adapter au programme de SVT de cycle 4 (5<sup>e</sup>, 4<sup>e</sup>, 3<sup>e</sup>) :

- Thématique 1 : La planète Terre, l'environnement et l'action humaine
  - Identifier les principaux impacts de l'action humaine, bénéfiques et risques à la surface de la planète Terre
  - Envisager ou justifier des comportements responsables face à l'environnement et à la préservation des ressources limitées de la planète
- Thématique 2 : Le vivant et son évolution
  - Relier l'étude des relations de parenté entre les êtres vivants et l'évolution (caractères partagés et classification, les grands groupes d'êtres vivants, leur parenté et leur évolution)

**Avant toute participation, nous vous prions de bien prendre connaissance de la réglementation du concours présentée ci-dessous.**

### Article 1 : Organismes

L'association des Naturalistes, Environnement et Patrimoine de Mayotte, organise un concours pour la conservation des tortues marines à Mayotte à destination des collèges du sud de l'île. Ce concours s'inscrit dans le cadre d'un projet de sensibilisation bénéficiant de financements européens Life4best.

### Article 2 : Forme et nature

Ce concours prend la forme d'une campagne de sensibilisation pour la protection des tortues marines à Mayotte. Cette campagne doit comporter 3 éléments pour être validée par le comité :

- Une composition personnelle avec description des tortues marines, slogans et messages forts pour la protection de ces espèces emblématiques, sous une forme au choix (affiche, poster, vidéo, audio...). **En cas de fichier audio ou vidéo, le temps ne doit pas excéder 3 minutes.**
- Un message pour les braconniers
- Une mascotte en forme de tortue marine créée à base de déchets recyclés avec description des matériaux utilisés.

### Article 3 : Candidats

Ce concours est ouvert à toutes les classes de SVT de cycle 4 (de la 5<sup>e</sup> à la 3<sup>e</sup>) scolarisées dans les collèges des communes du sud de l'île :

- Collège des Ylangs Ylangs (Kani-Keli)
- Collège Marcel Henri (Tsimkoura)
- Collège de Bouéni
- Collège de Bandrélé

**Le référent de chaque classe est le professeur de SVT, mais la création des supports, notamment de la mascotte, est également à mettre en relation avec les professeurs d'arts plastiques.**

### Article 4 : Modalité de participation

La participation requiert l'envoi d'un dossier complet comprenant :

A télécharger en ligne sur le site internet des Naturalistes (<https://www.naturalistesmayotte.fr/>)

- Le formulaire d'inscription au concours (*à rendre avant le 8 novembre 2020*)
- La fiche descriptive de votre campagne
- L'autorisation de diffusion des compositions au public

#### Autre pièce à fournir

- Votre composition (affiche, poster, vidéo, audio). Si votre composition est manuscrite, envoyez-nous des photos de bonne qualité et lisibles. Plusieurs photos peuvent être prises, dont au moins une vue d'ensemble. Vous pouvez également venir déposer vos compositions directement au bureau des Naturalistes (rue Georges Pompidou, 97660 DEMBENI).
- Une photo de classe avec votre mascotte et tout autre production liée au concours.

Tout dossier incomplet, non-conforme ou arrivé hors délai sera rejeté.

Les candidatures sont à envoyer à l'adresse suivante : [tortues@naturmay.org](mailto:tortues@naturmay.org). Pour éviter toute confusion ou perte de dossier, nous vous demandons de n'envoyer qu'un seul mail, via l'outil WeTransfert (<https://wetransfer.com/>), comprenant l'ensemble des documents demandés.

Chaque document devra être nommé précisément :

**Concours-Tortues-2020\_COLLEGE\_CLASSE\_NOM DU PROFESSEUR REFERENT\_Titre du document (ex : *Concours-Tortues-2020\_BANDRELE\_4<sup>e</sup>2\_MOHAMADI\_Formulaire d'inscription*).**

La participation est limitée à une composition par classe.

**La date de clôture des inscriptions est fixée au dimanche 8 novembre 2020.**

**La date limite d'envoi des compositions est fixée au dimanche 17 janvier 2020.**

### Article 5 : Processus de sélection

La sélection se fera à deux niveaux :

- Les compositions devront être affichées ou diffusées dans les établissements durant la **semaine du 18 au 23 janvier 2021** pour être soumises au vote de l'établissement (élèves, professeurs, personnels, parents d'élèves)
- Durant cette même semaine, un jury composé de membres des Naturalistes et d'autres acteurs de la conservation des tortues marines, viendra également juger les compositions sur la base de différents critères :
  - Qualité des informations : qu'est-ce qu'une tortue marine ? Par quoi sont-elles menacées ? Pourquoi et comment faut-il les protéger ?
  - Qualité de la présentation : aspect visuel, soin, respect de l'orthographe et de la grammaire
  - Créativité et originalité

La décision finale prendra en compte les deux niveaux de sélection.

**Les compositions devront être exposées et diffusées dans les établissements la semaine du 18 au 23 janvier 2021.**

**Les lauréats seront annoncés le vendredi 22 janvier 2021.**

#### **Article 6 : Prix**

Une composition par établissement sera sélectionnée pour l'obtention du prix final.

Les 4 classes sélectionnées remporteront un bivouac organisé par l'association des Naturalistes de Mayotte sur la plage de Grande Saziley. Ce bivouac comprend :

- Une randonnée par le sentier littoral de la pointe de Saziley à travers la forêt sèche, agrémentée d'explications pédagogiques
- Une nuit de bivouac sur la plage de Grande Saziley, principal site de ponte de l'île, durant laquelle les enfants pourront observer les tortues marines en phase de ponte
- Une randonnée par le sentier des crêtes le lendemain avec panorama sur la pointe de Saziley et les alentours

Différentes animations pédagogiques seront proposées tout au long du bivouac.

Les repas (dîner, petit déjeuner, déjeuner) et le matériel de camping sont compris dans le bivouac et pris en charge par les Naturalistes. Les professeurs et quelques parents d'élèves sont tenus d'accompagner le groupe pour l'encadrement sur place.

Ces bivouacs pourront être organisés en semaine ou le week-end en fonction des disponibilités des classes. Les dates ne sont pas fixées et pourront être modifiées en cas d'intempéries ou d'incidents. La période de réalisation de ces bivouacs est fixée entre la rentrée de janvier et les vacances de mars.

#### **Article 7 : Informations légales**

Les participants sont informés que les données personnelles les concernant sont enregistrées dans le cadre de ce concours et sont nécessaires à la prise en compte de leur participation selon les modalités décrites dans le présent règlement.

## Article 8 : Autorisations et responsabilités

Les Naturalistes déclinent toute responsabilité en cas de vols, pertes ou dommages causés aux compositions envoyées.

Les concurrents autorisent l'association à utiliser librement les compositions (affiches, posters, vidéos, audios, messages, mascottes) qui lui auront été adressées pour publication, reproduction et représentation sur différentes formes de supports écrit, électronique ou audiovisuel, à savoir :

- Parution dans les publications de l'association des Naturalistes (*Lettres Naturalistes*) ou dans les supports de ses partenaires
- Publication sur le site internet des Naturalistes ([www.naturalistesmayotte.fr](http://www.naturalistesmayotte.fr))
- Toute publication dans les médias dans le cadre de la promotion des résultats du concours
- L'utilisation des compositions après le concours pour des actions de sensibilisation

Ces utilisations ne pourront donner lieu à une rétribution ou un versement de droits d'auteur.

Pour toute demande particulière, autre que celles mentionnées dans le présent règlement, l'association s'engage à informer les participants et à n'utiliser leurs compositions qu'avec leur autorisation préalable.

## Article 9 : Respect du règlement

La participation à ce concours implique le plein accord des participants à l'acceptation du présent règlement et aux décisions concernant tout aspect de ce concours, qui seront définitives et exécutoires. Le non-respect du règlement entraîne l'annulation de la candidature.

**Date de clôture des inscriptions : 8 novembre 2020**

**Date limite de rendu des compositions : 17 janvier 2021**

**Dates d'exposition dans les établissements : du 18 au 23 janvier 2021**

**Date d'annonce des lauréats : 22 janvier 2021**

Pour plus d'information :  
0269 61 62 99 / 0639 02 02 20  
[tortues@naturmay.org](mailto:tortues@naturmay.org)  
[www.naturalistesmayotte.fr](http://www.naturalistesmayotte.fr)  
5 rue Georges Pompidou, 97660 DEBENI

